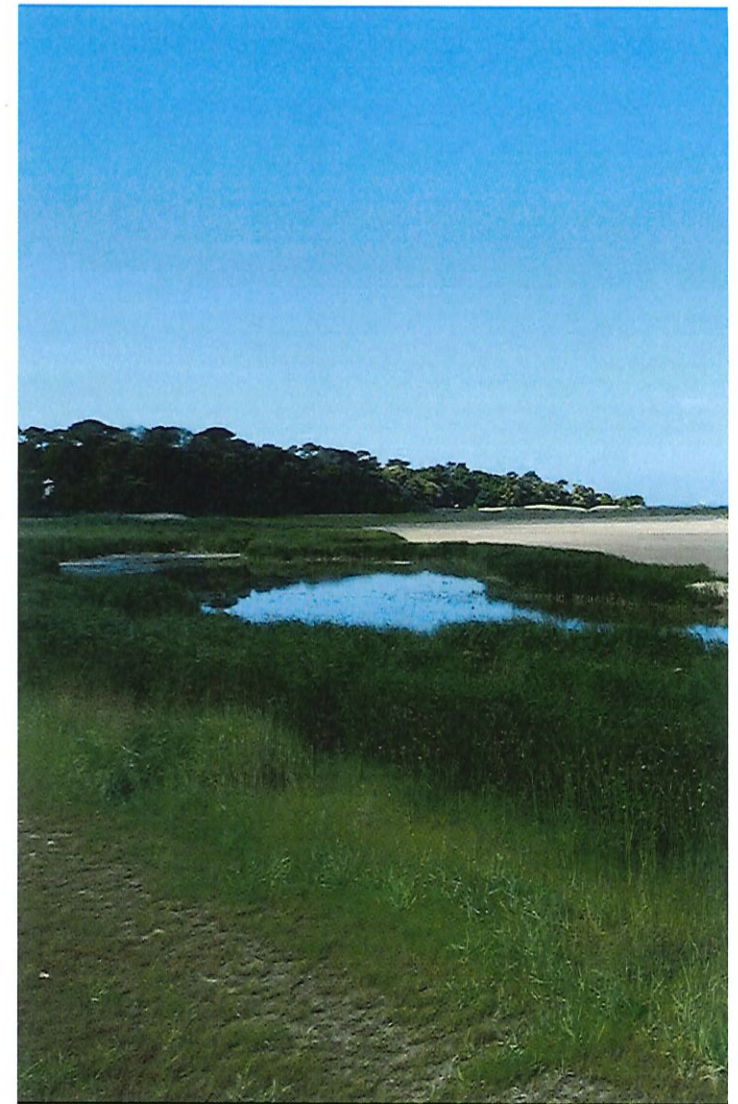


Novembre 2019

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LA LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

MODE D'EMPLOI ILLUSTRÉ
DU RÈGLEMENT



PROJET ARRÊTÉ LE 24/05/2019
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 23/04 AU 22/05/2019
PROJET APPROUVÉ LE 20/02/2020



anneboissay
ARCHITECTE du PATRIMOINE

06 14 42 28 99
23 rue Ernest Renan 17 440 Aytré (La Rochelle)
anne.boissay@outlook.fr
Architecte DPLC ■ Diplômée du Centre des Hautes Etudes de Chailot

géographes urbanistes
paysagistes muséographes
cabinet de curiosité

95 Bd Franklin Roosevelt 33100 Talence
☎ 05 24 07 65 79

SOMMAIRE

Rappel.....	p 3
I. ARCHITECTURE TRADITIONNELLE.....	P 4
1.1 Typologies.....	p 5
1.2 Toitures.....	p 6
1.3 Façades.....	p 7
II. ARCHITECTURE BALNÉAIRE.....	P 8
2.1 Typologies.....	p 9
2.2 Toitures.....	p 10
2.3 Façades.....	p 12
2.4 Extensions et annexes.....	p 14
III. FAÇADES COMMERCIALES.....	P 15
3.1 Devantures.....	p 16
3.2 Extensions, stores et couleurs.....	p 17
IV. CLÔTURES ET JARDINS.....	P 18
4.1 Clôtures.....	p 19
4.2 Jardins.....	p 20

RAPPEL

Tous travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique, ayant pour objet ou pour effet de **transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble** (création d'une porte, ravalement de façade, remplacement d'une fenêtre, modification ou création d'une clôture...), bâti ou non, compris dans le périmètre d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine instituée en application de l'article L. 642-1, sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme. Cette autorisation peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.

I. ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

1.1 TYPOLOGIES



Les maisons rurales dans les hameaux



Les maisons rurales aux abords du centre bourg de Saint-Brevin-les-Pins



Les maisons de bourg dans le centre bourg de Saint-Brevin-les-Pins



Les maisons de faubourg aux abords du centre bourg de Saint-Brevin-les-Pins



Les équipements XIXe

L'architecture traditionnelle concerne toutes les constructions anciennes en pierre, généralement réalisées avant 1920. Dans cette catégorie, on trouve plusieurs types constructions :

Les maisons rurales

Il s'agit de maisons de hameaux anciens. Elles sont généralement constituées d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et souvent accompagnées de dépendances attenantes.

Ces constructions modestes sont réalisées en moellons de schiste, traditionnellement badigeonnés au lait de chaux. Les encadrements de baies sont en briques.

Les Maisons de bourg

Elles sont implantées à l'alignement des rues et en mitoyenneté avec d'autres maisons de ce type.

Leurs volumes coïncident avec la forme des îlots. Elles possèdent le plus souvent les toits à deux pans, hormis dans les angles de rue.

Elles sont simples et la répartition des ouvertures est très systématique : les baies de l'étage étant axées sur celles du rez-de-chaussée.

Les Maisons de faubourgs

Elles reprennent les principes des maisons de bourg (maison à un étage, ordonnancée) mais sont implantées au milieu d'une parcelle dont la limite avec l'espace public est marquée par une clôture constituée d'un mur bahut surmonté d'une grille.

Les équipements XIXe

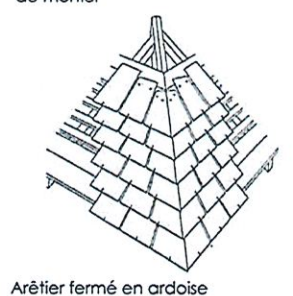
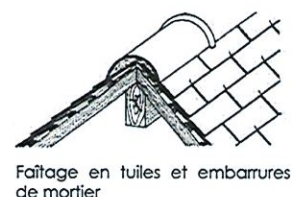
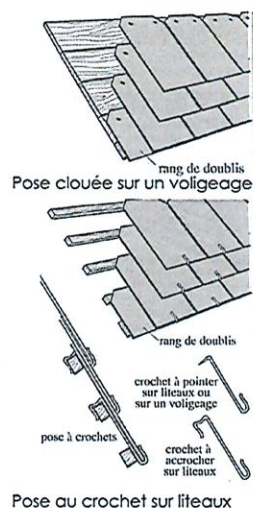
Il s'agit des équipements traditionnels de la fin du XIXe et du début de XXe siècle que l'on retrouve un peu partout sur le territoire français : postes, gares...

Ils présentent une architecture soignée et ornementée : encadrements de baies moulurées, corniches imposantes, toitures et lucarnes de style classique...

1.2 TOITURES



Toiture traditionnelle en ardoises



Couvertures :

Les toitures sont réalisées en ardoise naturelle de petit format ou en tuiles canal de terre cuite, type tige de botte.

Ardoises :

Les toitures sont réalisées en ardoises de schistes de format 32/22 ou plus petites. La pose se fait au clou ou au crochet teinté noir.

Les raccords de toitures, noues, arêtiers sont traités en ardoises.

Pour les bâtiments d'architecture plus simple, l'usage du noquet zinc peut être accepté.

Tuiles :

Les toitures sont réalisées en tuiles «tiges de botte» dessus et dessous. Les couvrants peuvent être neufs mais à l'aspect vieilli afin d'éviter les aplats monochromes.

Les faîtages, rives, arêtiers, solins sont réalisés en mortier de chaux blanche naturelle et sable, et traités avec souplesse.

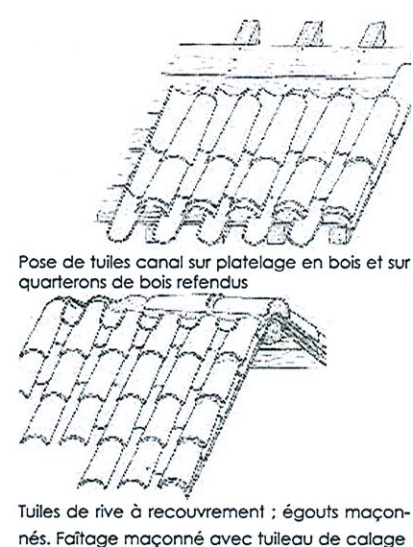
Faîtage :

Les faîtages sont généralement réalisés en tuiles, sans emboîtement, posées sur bain de mortier de chaux avec crêtes et embarrures.

Pour certains bâtiments couverts en ardoises, le faîtage et les arêtiers peuvent être traités en zinc.



Toiture traditionnelle en tuiles tiges de bottes



1.3 FAÇADES

MAÇONNERIES, FENÊTRES ET PORTES



Façade enduite avec encadrements et chaînages en pierre



Façades plus modestes, enduites avec encadrements et chaînages en briques ou en mélange briques et pierres



Nuancier des menuiseries donné à titre indicatif



Maçonneries :

La pierre de taille n'est utilisée que pour les encadrements d'ouvertures, les chaînages d'angles et les seuils de portes.

Le reste de la maçonnerie est constituée de moellons recouverts généralement d'un enduit.

Enduits :

Les mortiers de chaux résultent d'un mélange de chaux aérienne, de sable et d'eau de gâchage. Il est taloché fin et vient mourir au nu de la pierre de chaînage et d'encadrement des baies.

L'enduit est posé en trois couches et peut être complété par un badigeon de lait de chaux.

Encadrements :

Sur les constructions prestigieuses, ils peuvent être réalisés en pierre taillée.

Dans la plupart des cas, ils sont réalisés en brique ou par un mélange brique et pierre. Ils restent apparents sur l'enduit. Les jambages ou pieds-droits qui constituent les parties verticales de l'encadrement sont généralement harpés.

Les appuis sont également en pierre ou brique, non saillants sur la façade.

Portes :

Les portes d'entrée sont en bois. Elles peuvent être pleines (à imposte vitrée) ou partiellement vitrée sur les deux tiers maximum de sa hauteur.

Portes de grange et de garage :

Elles sont en bois à lames jointives verticales, sans percement.

Fenêtres :

Les fenêtres les plus courantes sont à deux battants de trois carreaux chacun. Elles ont pour dimension moyenne : 0,80 m pour la largeur et 1,30 m pour la hauteur. Mais on rencontre également beaucoup de gabarits voisins : 1,00 m X 1,50 m.

Volets :

Ils sont constitués de planches jointées verticalement, avec ou sans rainurage selon l'ancienneté et renforcés ou non par des barres horizontales. Des peintures métalliques permettent la fixation sur les gonds.

Couleurs :

Toutes les menuiseries sont en bois peint. Il est conseillé d'utiliser une peinture de qualité, qui permet une meilleure tenue dans le temps.

Les couleurs envisageables sont variées ; du gris-bleu au gris-vert en passant par le blanc-cassé, le rouge sombre. Les vernis et les marrons sont à proscrire.

II. ARCHITECTURE BALNÉAIRE

2.1 TYPOLOGIES



Les Petits chalets



Les Cottages



Les Castels



Les maisons d'influence balnéaire développent une identité commune à travers leurs caractéristiques architecturales : toit en débord, frontons et croupes, jeux de matériaux et de couleurs sur les enduits, les soubassements, les chaînes d'angle et les encadrements d'ouverture. La diversité des agencements, des couleurs et des matériaux rendent chacune de ces maisons insolite et unique.

Des «modèles d'habitation», de la plus modeste au petit château, apparaissent et se retrouvent dans des catalogues édités par des architectes ou des entrepreneurs en bâtiment :

Les Petits chalets

Ces petites villas sont de taille modeste sans étage. La façade est composée d'une porte centrale, marquée par un fronton ou un auvent, et de deux fenêtres de part et d'autre. Malgré leurs petites dimensions, elles possèdent bien les marqueurs de l'architecture balnéaire : toiture débordante avec charpente apparente, décor des encadrements de baies...

Les Cottages

Elles sont implantées le plus souvent au milieu de leur parcelle, et exceptionnellement à l'alignement de la rue.

Ces maisons peuvent être à façade symétrique, mais elles sont généralement dissymétriques et présentent un pignon donnant sur la rue, prétexte à une mise en valeur sous forme d'avant-toit ou de frontons.

Le cottage se compose de volumes imbriqués qui impliquent généralement plusieurs façades.

Les Castels

Il s'agit de maisons bourgeoises imposantes, qui possèdent des éléments de décors rappelant les villas nobles ou les châteaux médiévaux : tourelles rondes ou carrées, escaliers monumentaux, balustres...

Certaines villas reprennent le type de la villa italienne.

2.2 TOITURES

GÉNÉRALITÉS

L'architecture balnéaire se caractérise, notamment, par des toitures complexes où s'entremêlent toitures à deux pans, croupes et demi-croupes, lucarnes...

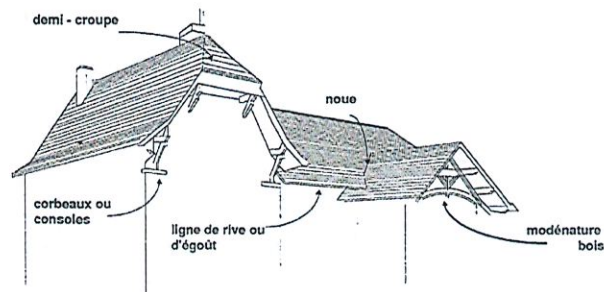
Les pentes de toitures sont assez prononcées (entre 40° et 60°). Ces pentes importantes et les débords de toitures favorisent une évacuation rapide des eaux de pluie.

L'ardoise et la tuile mécanique prédominent en matériaux de couverture, mais on peut également trouver, selon la référence de la villa, des couvertures en tuiles canal.

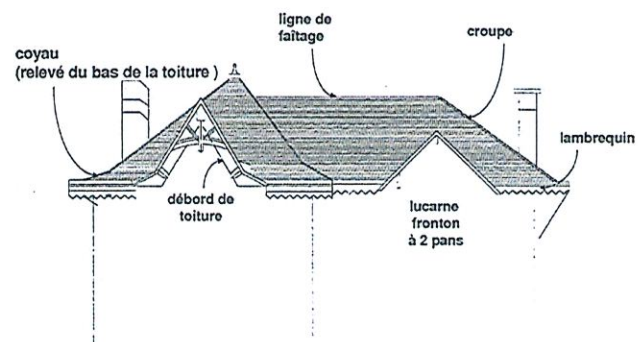
Lors de travaux, il conviendra de restaurer la toiture à l'identique ; matériau, mais aussi charpente et décors divers.



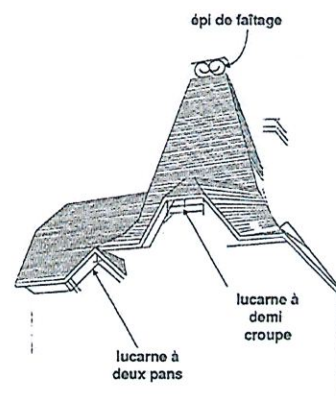
Toiture complexe en ardoise



Toiture complexe en tuile mécanique



Epis de faitage et décors de toitures



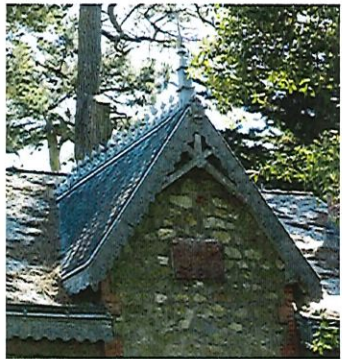
ORNEMENTS



Poinçon de charpente simple



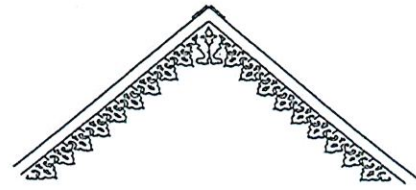
Lucarne et bas de pente ornements de lambrequins



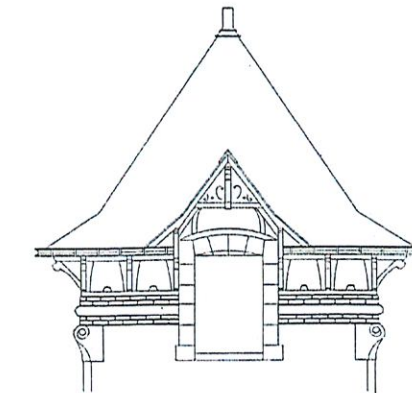
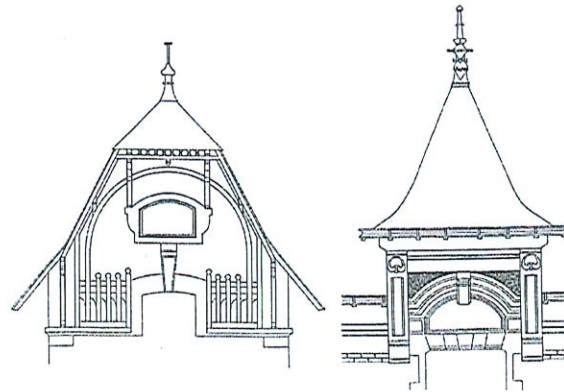
Poinçons de charpente ornements



Avant-corps de façade avec charpente ornementée



Lambrequin



Divers débords de toiture et charpentes ornementées

Les éléments constructifs de la charpente sont traités de manière ornementale.

Les débords de toitures laissent généralement apparaître les abouts de pannes, les corbeaux et autres décors de charpente.

La toiture peut être également soulignée par un lambrequin en bas de toiture ou des épis de faîtage.

Comme pour les toitures, la couverture des lucarnes déborde largement pour conduire les eaux de pluie au-delà de la façade.

Tous les éléments de décor en bois, débords de toit, menuiseries, balcons et vérandas sont peints.

Lors de travaux de restauration, les pièces de bois abîmées seront remplacées à l'identique et peintes de la couleur originale de la villa.

2.3 FAÇADES

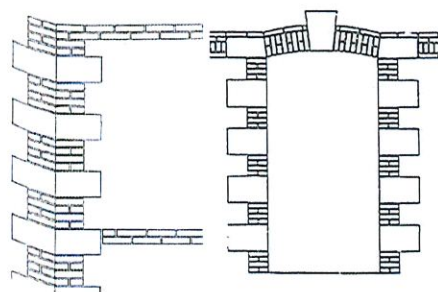
MAÇONNERIES



Chaînage d'angle et encadrement brique et pierre



Corniche soulignée par un décor en céramique



Chaînage d'angle et encadrement brique et pierre

La pierre :

La pierre utilisée sur les villas est une pierre de granit taillée en moellons de grande taille. Seuls les chaînages ou les encadrement de baies sont en pierre de taille.

La brique :

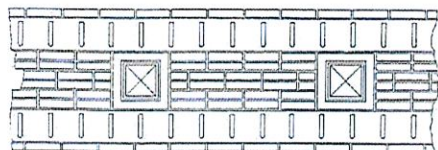
La brique permet, par sa couleur, un décor polychrome. Elle renforce les entourages de baies, les corniches, les chaînages d'angles. Les souches de cheminées sont, elles aussi, en brique.

La céramique :

La céramique émaillée vient souligner, par petites touches, les corniches, impostes et frontons.

Le bois :

Le bois est principalement utilisé dans les charpente, mais on le retrouve également en façade sous forme de colombage, pour les villas d'inspiration normande ou basque. Les bois sont peints et le remplissage vient affleurer au nu principal des bois extérieurs, sans relief ni saillie de ceux-ci.



Différents bandeaux utilisant la brique comme décor

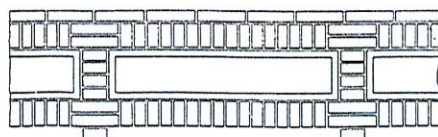
L'enduit :

L'enduit, généralement clair (voir blanc), met en valeur les autres matériaux, soulignant leur couleur.

La coloration de l'enduit devra tenir compte de l'influence régionale de la villa (blanc pour le nord, palette plus vaste, orangé, rosé... pour le sud).



Décor en céramique



MENUISERIES

Portes : Les portes d'entrée et de garage sont en bois.

Fenêtres :

Les fenêtres, de préférence en bois, ont un découpage spécifique, suivant l'architecture de la villa.

Volets :

Les volets sont en bois ou en métal, battants ou repliés en tableau selon l'architecture du bâtiment et son époque de construction. Ils sont généralement persiennés ou comportent un motif ajouré.

Couleurs :

Toutes les menuiseries sont en bois peint. Il est conseillé d'utiliser une peinture de qualité, qui permet une meilleure tenue dans le temps. Les couleurs envisageables sont variées ; bordeaux, bleu foncé, vert bouteille, jaune, blanc.... Les vernis sont à proscrire. On évitera les « tons sur tons » (menuiseries beiges ou blanc avec un enduit clair), ainsi que les teintes très vives (orange, violet, rose...).



Encadrements de baies en brique



Façade à colombage



Nuancier des menuiseries donné à titre indicatif

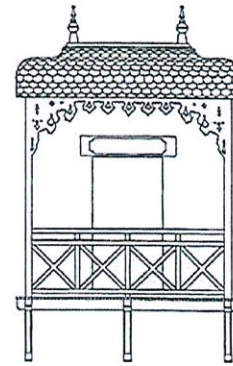
ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS



Balcon en bois



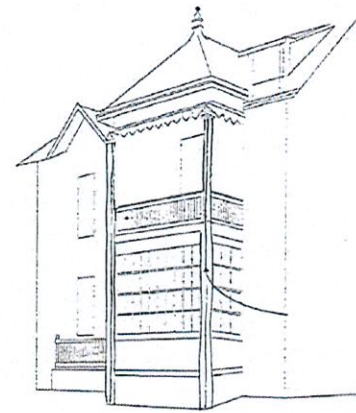
Perron sous forme de bow-window



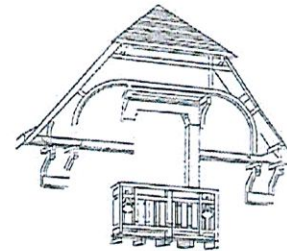
Balcon ornementé avec auvent



Perrons couverts par des auvents



Bow-window



Les balcons :

Les balcons sont, tout comme les débords de toiture, l'occasion d'une recherche ornementale.

L'utilisation du bois permet une grande liberté d'expression.

Toute simplification ou modification du dessin d'un balcon contribue à dénaturer la villa sur laquelle il est implanté.

Les bow-windows :

Le bow-window, apporté au milieu du XIXe siècle, permet d'avoir une vue panoramique sur le jardin ou sur la mer.

Les bow-windows, comme les balcons, sont des éléments rapportés sur la façade. Ce sont des appentis en bois, couverts par une petite toiture à faible pente qui peut être surmontée d'un balcon.

Les bow-windows se caractérisent aussi par une corniche ouvragée, des vitrages très rythmés et un soubassement en bois ou en pierre.

Lors de tous travaux de restauration, il convient de conserver et de restaurer à l'identique les bow-windows et balcons existants.

Dans le cas de création d'un balcon ou d'un bow-window, les proportions, volumes et matériaux doivent s'inspirer des exemples locaux.

2.4 EXTENSIONS ET ANNEXES



Extension
(Philippe Migné, architecte)

Villa d'origine



Extension

Villa d'origine

Pour les parcelles non bâties :

Conformément au croquis ci-dessous, les arbres seront conservés.

Pour les parcelles bâties :

Aucune construction nouvelle ne pourra être autorisée, sauf extension(s) ou kiosque(s) lié(s) à l'habitation principale. Cette construction ne devra pas empêcher la lisibilité de la façade existante. Les croquis ci-dessous justifient de ces dispositions.

Les extensions :

L'extension ne doit pas apparaître comme un « rajout », ni se multiplier. Elle doit s'intégrer en continuité de l'architecture de la construction d'origine.

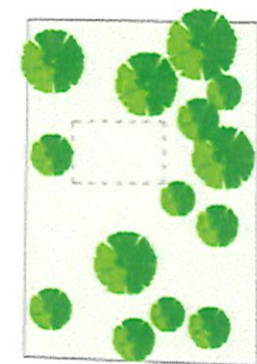
L'extension peut prendre plusieurs formes : mimétique ou volontairement en contraste avec la construction principale (exemples ci-contre).

Dans tous les cas, l'architecture de la maison d'origine doit rester visible dans sa volumétrie et dans la composition de sa façade principale.

Les annexes isolées :

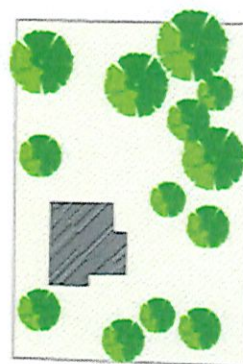
Elles s'inspireront de l'architecture des kiosques de jardin.

PARCELLE NON BATIE



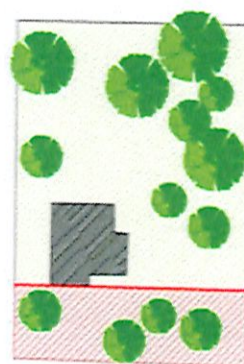
Côté rue

PARCELLE BATIE



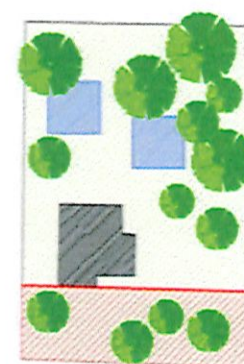
Côté rue

Arbres conservés



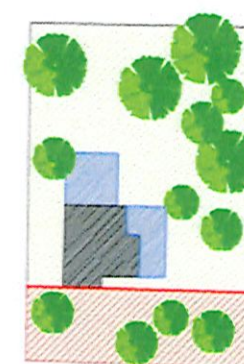
Côté rue

Zone inconstructible à l'avant de la construction principale pour ne pas gêner la lisibilité de la façade



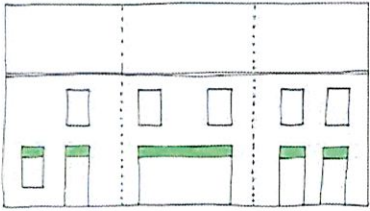
Côté rue

Les extensions ou kiosques, liés à l'habitation principale viendront s'insérer harmonieusement dans la végétation existante

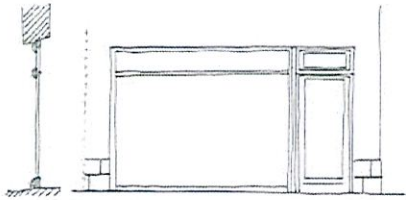
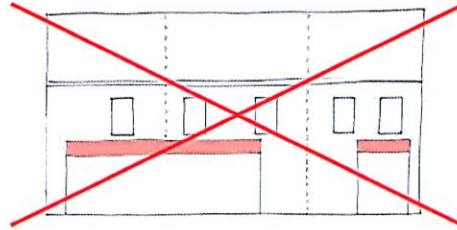


III. FAÇADES COMMERCIALES

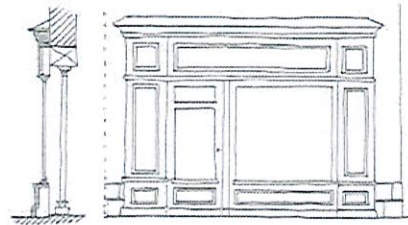
3.1 DEVANTURES



Respecter le rythme du parcellaire
Respecter l'axe des percements et les symétries



Devantures en feuillure



Devantures en applique



Exemples de devantures en applique traditionnelles en bois



Exemples de devantures en applique contemporaines en métal et en bois

La devanture et la rue

Les devantures doivent participer à l'unité de la rue et contribuer à la cohérence de son paysage.

Respecter en priorité :

- le rythme du parcellaire
- le rythme de hauteurs d'étages
- l'alignement des façades

Les vitrines commerciales ne doivent pas courir sur plusieurs immeubles, ni dépasser la hauteur des rez-de-chaussée.

La devanture et l'immeuble

Les devantures ne peuvent ignorer la façade de l'immeuble dans lequel elles s'insèrent.

Respecter en priorité :

- l'axe des percements et des trumeaux.
- la symétrie ou l'ordonnement

Les fenêtres des étages et les vitrines doivent être superposées. Les vitrines commerciales ne doivent pas être décalées par rapport aux ouvertures des étages.

Les types de devantures

Les devantures commerciales peuvent être de deux types :

- devanture en feuillure
- devanture en applique

Devanture en feuillure

Il s'agit de vitrine en tableau dans le cas d'un rez-de-chaussée comportant des percements maçonnés.

Les vitrines en feuillure ont des châssis placés en retrait de la façade à l'intérieur du percement. Il convient de respecter ce retrait de la vitrine (20 à 25 cm).

Les percements répondent à la composition déjà existante des fenêtres aux étages (rythme des percements), même si l'on garde de grandes vitrines.

Devanture en applique

Il s'agit de devanture rapportée sur un rez-de-chaussée déjà ouvert.

Au XIXe siècle et au début du XXe, des coffrages décoratifs en bois sont plaqués sur les façades : lambris à moulures fines ou bandeaux et piédroits.

On peut traiter la devanture en applique dans un style contemporain. Dans ce cas, l'aluminium sombre peut être utilisé pour les châssis des vitrines.

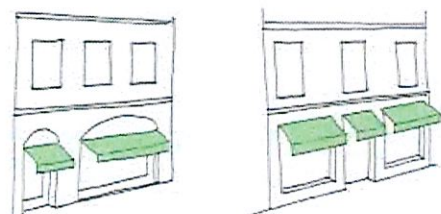
Le placage stratifié ne convient pas pour ces devantures.

3.2 EXTENSIONS, STORES ET COULEURS

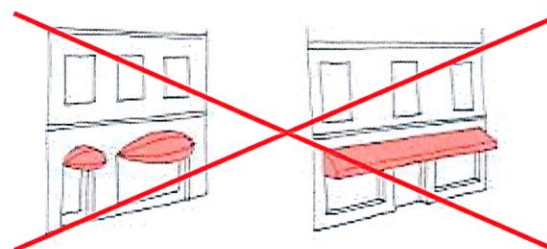
EXTENSIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC



Extensions commerciales sur le domaine public



Stores droits adaptés aux proportions des baies



Les extensions commerciales devront tenir compte de l'architecture de l'immeuble sur lequel elles s'appuient et ne pas en masquer les modénatures.

Ces extensions seront composées d'un soubassement plein et de montants verticaux foncés.

Les couvertures des extensions commerciales seront réalisées en zinc ou en verre.

Les enseignes de ces extensions seront intégrées au projet.

STORES

Les stores ne sont pas des volumes à rapporter sur la devanture commerciale. Un store a tendance à obscurcir la vitrine et il ne doit donc être ouvert qu'en cas de surexposition solaire.

Les stores sont droits, retractables et sans joue latérale, en toile unie et mate.

Les stores suivent le rythme des ouvertures et accompagnent l'architecture du bâtiment. Ils s'harmonisent avec les couleurs du commerce et/ou de la façade.

Une inscription peut être admise sur le lambrequin (rebord vertical) du store.

COULEURS

Au niveau des couleurs, la sobriété est à rechercher. Un rapport de trois couleurs maximum est conseillé pour éviter de donner un aspect bariolé au commerce.

Une mise en couleur harmonisée au commerce sur le reste du bâtiment augmente considérablement l'impact visuel du magasin.



Nuancier des devantures

IV. CLÔTURES ET JARDINS

4.1 CLÔTURES



Murets surmontés de dispositifs à claire-voies (en harmonie avec la construction)



Claire-voies contemporaines ajourées sur muret

Clôtures dans la Ville balnéaire

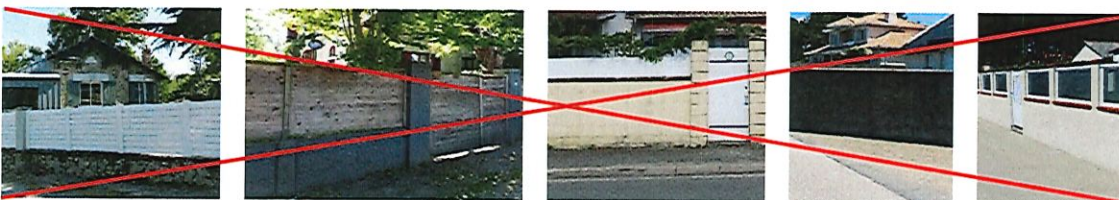


Mur en pierre

Clôtures dans les sous-secteurs Centres urbains



Muret surmonté d'une grille



Clôtures inadaptées



Grillage doublé d'une haie d'essences variées



Brande toute hauteur sur poteaux bois



Ganivelles en châtaignier

La clôture constitue l'image première de la villa. Elle doit être traitée en référence à celle-ci d'une part, et en référence à l'environnement et au quartier d'autre part.

Les dessins et modénatures des clôtures peuvent s'inspirer des balcons, des vérandas de la villa : rythme des barreaudages, décors, couleurs, etc.

La clôture doit maintenir la transparence visuelle entre l'espace public et le domaine privé.

Elle pourra être doublée d'une haie d'essences variées, adaptées à la salinité du bord de mer et laissant subsister une certaine transparence, conduites notamment en port libre pour éviter l'effet « muraille végétale », « forteresse verte » qui banalise fortement les paysages et fait disparaître les caractéristiques de la ville balnéaire. On peut citer, le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Fusain (*Euonymus europaeus*), l'Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), les Escallonias... On évitera les essences trop opaques et denses, en particulier en haies monospécifiques, conduites comme des murailles végétales, qui font perdre la lecture de la ville balnéaire et banalisent le paysage : les lauriers palme, le berberis, le pyracantha, le cotoneaster, le thuya, les chamaecyparis, le Cupressus arizonica.

Les clôtures ne pourront être doublées de toiles coupe-vent, brandes ou de tout autre matériau similaire visant à les rendre opaques.

Clôtures sur rue, hors sous-secteur Centres urbains

- d'un muret, si possible en pierre, ou bien en maçonnerie enduite, d'une hauteur de 0,50 mètre maximum.

Ce muret sera couronné d'un glacis en pierre naturelle, d'une maçonnerie enduite ou de briques. Le couronnement comportera un larmier ou « coupe-larme », afin d'éviter le ruissellement le long des murets.

Ce muret sera surmonté, ou non, d'un dispositif ajouré (claire-voie, grille ouvragée peinte en bois ou en fer, grillage souple, ganivelles). La transparence entre parcelle et espace public devra être maintenue.

L'ensemble ne pourra excéder 1,50 mètres de hauteur.

- d'un grillage souple doublé, dans tous les cas, de haies vives d'essences locales et variées, le tout ne dépassant pas 1,50 m.

- de brande naturelle de qualité, posée sur poteaux bois et fils (de chaque côté) sur une épaisseur minimum de 6 cm, sur 1,50 m maximum de hauteur, sans muret bas. Ce type de clôture n'est autorisé que sur le seul sentier côtier.

- de ganivelles en châtaignier naturel d'une hauteur maximum de 1,50 m.

Clôtures sur rue, sous-secteur Centres urbains

- un mur en pierre jointoyé à la chaux, d'une hauteur de 1,80 mètre maximum.

- un muret surmonté d'un dispositif à claire-voie, d'une grille ouvragée peinte, en bois en fer, ou en béton moulé.

4.2 JARDINS



Quelques grands arbres en accompagnement de la construction, qui participe au couvert végétal de la rue



Une variété de hauteur d'arbustes qui créent une perspective dans le jardin



Document 21 : Montage photographique montrant la perte d'ambiance générée par la disparition des arbres sur la parcelle du *Domaine des Écuries*

Gestion durable de l'espace et forêt urbaine / DDTM - Commune de Saint-Brevin les Pins / GARUN (enseignant Isabelle Garat, étudiants Pierre-Edouard Jannin, Lucile Loret, Guillaume Portal, Morvan Rabin)

4 - Enjeux

Saint-Brevin-les-Pins apparaît, au vu de ce diagnostic, comme une commune singulière tant de par sa situation, de son organisation que de son évolution. Elle a connu une croissance démographique exponentielle durant ces quinze dernières années qui pourrait en partie s'expliquer par sa proximité avec Saint-Nezaire et par la gratuité du pont reliant les deux rives de l'estuaire.

Cette arrivée massive de nouvelles populations a eu pour conséquence une dualisation urbanistique du territoire. En effet, au sein de la commune cohabitent des formes urbaines anciennes (parcours plus denses et boisement relativement important) et d'autres plus récentes (lotissement de pavillons, grandes surfaces commerciales).

Depuis 1946, l'urbanisation à l'Ouest de la Route bleue s'est faite par comblements successifs d'intervilles de plus en plus réduits. Cette logique est en train aujourd'hui son paroxysme, ce qui a pour conséquence d'accroître la pression foncière. En parallèle, l'évolution de l'environnement écologique - au sens scientifique du terme (sol, luminosité, concurrence intra-spécifique) - associée au changement climatique nous interpellent quant à l'avenir de la forêt. Celle-ci se trouve aujourd'hui menacée tant par les actions anthropiques (urbanisation) que par sa dynamique intrinsèque (vieillesse, substitutions d'espèces, etc.).

Ce double constat nous pousse à réfléchir sur les moyens à mettre en place pour protéger cette pinède qui est primordiale pour Saint-Brevin-les-Pins tant d'un point de vue écologique qu'identitaire.

Comme nous pouvons le voir sur le document 21, la disparition totale des arbres de haute tige - même si elle n'est pas d'actualité - aurait des conséquences dramatiques notamment parce qu'ils contribuent à lisser les différences architecturales qui existent entre Minchin et le quartier de l'Océan.

Pour limiter la perte de cette ambiance végétale, deux pistes complémentaires sont envisageables. Il apparaît d'abord nécessaire de protéger la forêt tout en permettant son renouvellement. La combinaison de ces deux logiques implique une certaine souplesse dans les moyens mis en œuvre.

En outre, il est important de prendre en compte la dynamique foncier car une mauvaise stratégie de gestion comme une forme de parcellaire inadéquate peut engendrer une diminution du couvert forestier.

L'explosion démographique a profondément modifié la vie de la commune

Une situation contrainte l'Ouest de la Route bleue forte pression foncière

Le montage photographique démontre l'importance de l'ambiance caractéristique des Pins

Prendre en compte à la fois de la mais aussi de la question de

Les espaces extérieurs sont caractérisés par la présence d'arbres persistants de moyenne hauteur, aux silhouettes architecturées et caractéristiques, comme par exemple le pin maritime (*Pinus pinaster*) et du chêne vert (*Quercus ilex*), essences originellement plantées pour fixer les dunes, pomper l'eau de la nappe, protéger des inondations, du vent et atténuer les bruits, mais aussi le Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*) à la silhouette si caractéristique. Utilisées en bosquets et en situation abritée, leur reprise et leur développement sont favorisés. Ces essences végétales sont à la base de l'identité de la commune. Au départ plantées par Paul Pradal, un Bréveinois, pour lutter contre l'ensevelissement du domaine de la Guerche par le sable, la forêt dunaire et urbaine se répand dans la commune à partir de 1860, si bien que la commune prend le nom de Saint-Brévin-Les-Pins en 1899.

La présence des persistants est ce qui fait la caractéristique et la qualité de la ville balnéaire. Or, ces arbres plantés au XIXe siècle sont en fin de vie et disparaissent. C'est pourquoi il serait important de développer une politique de replantation (Permis de construire, autorisation de travaux, etc.). Les arbres replantés doivent être issus de pépinières locales car ces essences, importés d'Italie ou d'Espagne par exemple sont gélives. De même la plantation d'arbres issus de semis et non de boutures est importante pour les protéger des maladies.

Les effets recherchés doivent être simples :

- un bel arbre en accompagnement de la construction. Il appuie l'architecture et réalise la transition à la fois avec l'espace aérien et l'espace terrestre ;
- une variété des hauteurs d'arbustes afin de créer une animation dans les perspectives du jardin.

Le climat doux permet l'utilisation d'essences végétales sub-méditerranéennes qui, associées au chêne vert, procure une ambiance spécifique à la commune de Saint-Brevin.

Les jardins et espaces extérieurs devront être traités dans un souci de simplicité, à la fois pour assurer leur bon entretien, en toute saison, et pour mettre en valeur les constructions.

Les principes de composition souligneront l'esprit donné au jardin, dominé par la discrétion et l'intégration.

Le caractère « irrégulier, souple et comme naturel » est à privilégier au détriment d'un jardin « architecturé et rigide ».

Les végétaux seront donc regroupés en massif et bosquets plutôt qu'en haies taillées ou sujet isolé.

Le modèle du jardin anglais doit être l'esprit.

PALETTES VÉGÉTALES PRÉCONISÉES

Essences persistantes à silhouettes et houpiers caractéristiques

Les éléments présentés dans les deux pages suivantes sont inspirés du «Guide pratique de l'arbre» édité par Nature et Environnement bréviinois, issu du centre de documentation du CAUE de la Loire atlantique, ainsi que de diverses flores et d'observations de terrain. La première page présente des sujets de moyenne hauteur, à feuillage persistant et ports architecturés, qui sont caractéristiques de la ville balnéaire sous forêt. Leur présence et leur renouvellement est tout à fait indispensable au maintien des caractéristiques du patrimoine protégé par le SPR.

Afin de préserver et renouveler cette image de la ville balnéaire, 40 % des sujets de grande et moyenne hauteur plantés devront être choisis parmi les espèces ci-dessous. D'autres essences, comme des fruitiers ou d'autres feuillus, tels que présentés en page suivante par exemple, ne permettent pas de préserver l'image de la ville balnéaire. Ils pourront toutefois être également implantés, à condition de respecter ce ratio de 40%.



Pin Maritime

Pinus pinaster

ÉCOLOGIE : essence de pleine lumière qui s'accommode des sols sablonneux mais fuit le calcaire. Enracinement en profondeur grâce à sa racine pivotante. Croissance rapide. Elagage naturel des branches basses.

CARACTÉRISTIQUES : port élancé, feuillage persistant, croissance initiale rapide.

HAUTEUR : 20 à 30 m

LONGÉVITÉ : moyenne



Pin sylvestre

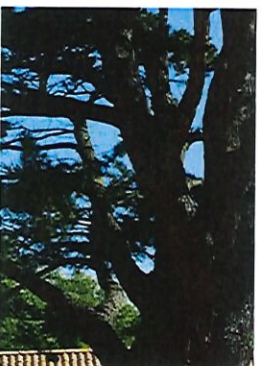
Pinus sylvestris

ÉCOLOGIE : essence forestière rustique, de pleine lumière, frugale, qui s'accommode des sols sablonneux et de la sécheresse liée aux sols salins.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, belle écorce rouge.

HAUTEUR : 30 à 40 m

LONGÉVITÉ : moyenne sur le littoral



Cyprés de Lambert

Cupressus macrocarpa

ÉCOLOGIE : moyen à grand sujet à croissance rapide, large, finit en parasol. Très résistant aux embruns, bien adapté au front de mer.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, port et charpentières très caractéristiques et architecturaux. Belle variété dorée.

HAUTEUR : 20 à 30 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Pin Parasol

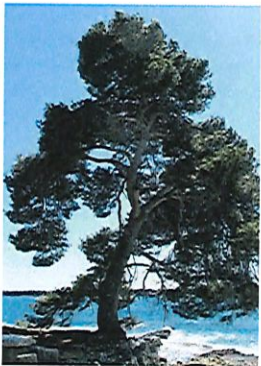
Pinus pinea

ÉCOLOGIE : essence ornementale de pleine lumière qui s'accommode des sols sablonneux et aime la chaleur. Sa cime aplatie, étalée en forme de parasol, lui confère son port caractéristique et lui a donné son nom.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, cône à graines comestibles (pignons).

HAUTEUR : 20 à 25 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Pin d'Alep

Pinus halepensis

ÉCOLOGIE : essence ornementale très tolérante sur les conditions liées au sol, bien adaptée au littoral, croissance plus lente que le pin maritime. En limite nord de son aire géographique actuelle (qui remonte suite au changement climatique).

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, port caractéristique.

HAUTEUR : 10 à 25 m

LONGÉVITÉ : élevée



Chêne vert

Quercus ilex

ÉCOLOGIE : essence ornementale de pleine lumière ou de mi-ombre, croissance rapide, feuillage dense.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, port caractéristique.

HAUTEUR : 30 à 35 m

LONGÉVITÉ : 80 à 120 ans



Pin de Monterey

Pinus radiata

ÉCOLOGIE : essence ornementale de pleine lumière, croissance rapide, feuillage dense, sensible au froid, très bien adapté au littoral.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, cônes dissymétriques, à écusson renflés.

HAUTEUR : 30 à 35 m

LONGÉVITÉ : faible



Pin Weymouth

Pinus strobus

ÉCOLOGIE : essence ornementale pouvant s'accommoder d'un léger ombrage à l'état juvénile. Rustique, à enracinement pivotant et latéral, craint le calcaire.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, cônes longs, essence monoïque.

HAUTEUR : 30 à 35 m

LONGÉVITÉ : élevée



Chêne liège

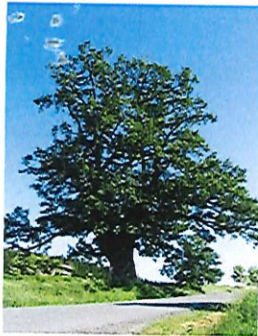
Quercus suber

ÉCOLOGIE : essence ornementale de pleine lumière, fuyant le calcaire, aimant l'humidité, à croissance lente.

CARACTÉRISTIQUES : feuillage persistant, écorce épaisse caractéristique, résistante au feu.

HAUTEUR : 10 à 15 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Chêne pédonculé

Quercus robur

ÉCOLOGIE : essence de pleine lumière qui s'accommode des sols sablonneux.

CARACTÉRISTIQUES : port globuleux, feuillage caduc, croissance lente, gland pédonculé.

HAUTEUR : 20 à 30 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Chêne sessile

Quercus petraea

ÉCOLOGIE : essence de demi-ombre, très plastique et à large amplitude trophique.

CARACTÉRISTIQUES : port globuleux, feuillage caduc, gland sessile, croissance lente.

HAUTEUR : 20 à 40 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Chêne tauzin

Quercus pyrenica

ÉCOLOGIE : essence thermophile, de lumière, frugale, qui s'accommode des sols sablonneux.

CARACTÉRISTIQUES : beau port tortueux, petit arbre, feuillage caduc, à belles feuilles très découpées. Croissance lente.

HAUTEUR : 15 à 20 m

LONGÉVITÉ : élevée



Châtaigner

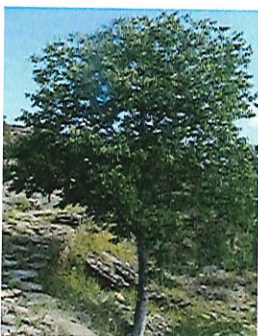
Castanea sativa

ÉCOLOGIE : essence thermophile qui s'accommode des sols sablonneux, fuit le calcaire.

CARACTÉRISTIQUES : port caractéristique, bois résistant, fruits comestibles. Croissance lente.

HAUTEUR : 25 à 35 m

LONGÉVITÉ : très élevée



Micocoulier de Provence

Celtis australis

ÉCOLOGIE : essence de pleine lumière, thermophile, qui s'accommode des sols sablonneux. Peut constituer une réponse adaptative au changement climatique. Croissance rapide.

CARACTÉRISTIQUES : port globuleux, feuillage caduc.

HAUTEUR : 15 à 25 m

LONGÉVITÉ : moyenne



Arbousier

Arbutus unedo

ÉCOLOGIE : essence de mi-ombre qui s'accommode des sols sablonneux.

CARACTÉRISTIQUES : port globuleux, feuillage caduc, fruits comestibles.

HAUTEUR : 8 à 10 m

LONGÉVITÉ : -



Noisetier

Corylus avellana

ÉCOLOGIE : essence de demi ombre. Croissance rapide.

CARACTÉRISTIQUES : monoïque, fruits comestibles.

HAUTEUR : 2 à 4 m

LONGÉVITÉ : faible

Autres essences feuillues adaptées

La liste ci-dessous (non exhaustive) est indicative et permettra de varier et de diversifier la palette persistante :

Erable plane (*Acer platanoides*) / Hauteur 20 à 25 m

Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) / Hauteur 25 à 30 m

Erable champêtre (*Acer campestre*) / Hauteur 10 à 20 m

Robinier (*Robinia pseudoacacia*) / Hauteur 20 à 30 m

Mimosa (*Acacia dealbata*) / Hauteur 8 à 12 m

Peuplier Blanc (*Populus alba*) / Hauteur 25 à 35 m

Tilleul (*Tilia platyphyllos*) / Hauteur 25 à 35 m

Charme (*Carpinus betulus*) / Hauteur 15 à 25 m

Eucalyptus (divers) / attention, ils sont très concurrentiels vis à vis des autres espèces

Alisier (*Sorbus torminalis*) / Hauteur 15 à 25 m

Tamaris (divers, de France, de printemps) / Hauteur 15 à 25 m

Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) / Hauteur 2 à 6 m

Viome lantane (*Sorbus torminalis*) / Hauteur 15 à 25 m

Viome obier (*Sorbus torminalis*) / Hauteur 15 à 25 m

Neprun alaterne (*Sorbus torminalis*) / Hauteur 15 à 25 m

Olivier de Bohême (*Sorbus torminalis*) / Hauteur 15 à 25 m

Rosiers (divers dont le saramenteux) / Hauteur 15 à 25 m

Divers fruitiers de plus faible hauteur pourront également être plantés

Il serait également utile de consulter les carnets de plantations établis par le CAUE 85 sur des palettes proches, très complet : <https://www.caue85.com/?portfolio=carnets-planter-dans>